

Le titre

Centre marocain de



CONJONCTURE



[sommaire]

[édito]

EDITO

Convertibilité1

INTERNATIONAL

Crise financière
Mécanismes et déterminants3

DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

La Compensation
Une réforme inéluctable5

PERSPECTIVES SECTORIELLES

Le Système Educatif :
Effort financier soutenu face
à l'élargissement de l'accès7

ENTREPRISES ET MARCHÉS

L'Entreprise et la Justice
Quel impact de la réforme ?10

POINT DE CONJONCTURE

Immobilier au Maroc
La bulle va-t-elle
se dégonfler ?12

PREVISIONS

Changement Climatique :
Quelle incidence sur
les options de croissance ?13

LETTRE MENSUELLE ECONOMIQUE ET
SOCIALE EDITÉE PAR LE CENTRE
MAROCAIN DE CONJONCTURE

Fondateurs

FONDATION ONA
ATTIJARIWAFI BANK

Partenaires

BANQUE CENTRALE POPULAIRE
BMCE BANK / CNSS / CNIA
CASANET / CDG / RAM
MAROC TELECOM / ODEP / ONE / ONEP

Directeur de la publication

HABIB EL MALKI

Comité scientifique

Abdelali DOUMOU - Habib EL MALKI
Larabi JAIDI - Ahmed LAABOUDI
M'hammed TAHRAOUI

Convertibilité

Le 2^{ème} semestre 2007 aura été caractérisé, au plan financier, par l'entrée en vigueur de nouvelles mesures destinées à assouplir la réglementation des changes au Maroc. Les six (6) circulaires d'application publiées par l'Office des changes viennent renforcer le processus de convertibilité minimale enclenché le 21 janvier 1993 par l'adhésion du Maroc à l'article 8 des statuts du FMI.

Ainsi, la libéralisation progressive de la convertibilité du dirham permet de constater que les opérations courantes de la balance des paiements sont totalement convertibles depuis 1993. Les opérations en capital ont gagné davantage en libéralisation avec les nouvelles mesures prises en 2007. Tout en consolidant le processus de libéralisation, ce nouveau train de mesures ne devrait pas perturber la conduite de la politique économique, notamment au plan de la défense de la valeur de la monnaie nationale via la maîtrise du taux d'inflation.

Cependant, et en dépit de cette marche vers la libéralisation des changes, de nombreuses opérations restent soit soumises à autorisation soit carrément interdites telles l'ouverture de compte par des résidents auprès de banques étrangères et leur alimentation à partir du Maroc. Ces restrictions visent à éviter la sortie massive de capitaux et partant de l'épargne locale vers les places financières étrangères et à préserver les réserves de change et l'équilibre de la balance des paiements.

Car, notwithstanding la bonne tenue des réserves en devises et de l'assouplissement de la contrainte financière représentée par la dette extérieure, le Maroc est-il en mesure de libé-

raliser totalement le dirham en permettant notamment la convertibilité des opérations encore soumises à autorisation et celles interdites ? Est-il possible d'assurer l'accès libre aux devises par les résidents qui risque d'accélérer l'érosion des réserves de change et induire des fluctuations de la parité du dirham ? Bank Al-Maghrib est-elle en mesure d'assurer les interventions nécessaires pour acheter les dirhams en circulation à l'étranger et partant garantir la parité du dirham à des niveaux acceptables qui ne soient pas préjudiciables aux équilibres économiques ?

En particulier, la conjoncture actuelle marquée par la fragilité des comptes extérieurs (poids du déficit commercial et charge de la dette extérieure publique qui absorbent une part non négligeable des recettes des exportations d'une part et la dette privée qui marque un trend haussier constant depuis l'instauration du libre accès aux financements extérieurs d'autre part) ne plaide-t-elle pas pour une démarche prudente pour préserver les acquis macroéconomiques ? Dit autrement, et plutôt que de précéder la dynamique d'ensemble, la perspective d'une convertibilité intégrale ne devrait-elle pas être la résultante de l'aboutissement des programmes de mise à niveau de l'économie, de maîtrise des coûts des facteurs ainsi que l'appui à l'innovation pour assurer la compétitivité de l'économie nationale ? Au chapitre financier, cette perspective nécessite que le système financier, dans sa globalité, devrait accompagner les dynamiques de réforme en offrant des instruments de financements compétitifs indispensables à toute croissance forte et soutenue au Maroc.



www.aujourdhui.ma

L'excellence



Crise Financière

Mécanismes et déterminants

Pour comprendre les soubresauts qui agitent les systèmes financiers, il est utile d'avoir présent à l'esprit l'énorme expansion des activités financières au cours de ces dernières années. Récemment, les ministres des finances du G7 se sont retrouvés pour prendre le pouls d'une économie mondiale secouée par la crise financière, les cours record du brut de pétrole et la chute du dollar. Car, qu'il s'agisse des opérations d'immobilier, d'opérations sur le marché des changes ou sur n'importe quel compartiment du système financier, les spéculateurs travaillent toujours à crédit. Une très grande part de l'argent placée est empruntée aux banques. La crise financière causée par la crise du crédit a fait trembler les marchés et continue de présenter une menace sur la croissance. Et pour faire face à cette crise de crédit, les grandes banques centrales ont, un peu partout dans le monde, injecté des milliards de liquidités (Dollars, Euros, Yen) sur le marché monétaire respectivement en Europe, aux Etats-Unis et au Japon.

Crise Financière : Les Mécanismes de Transmission

Aux Etats-Unis, les prêts immobiliers sont ventilés en trois catégories: "subprime", "non-prime" et "prime". La catégorie des "subprime" correspond au niveau de solvabilité le plus bas de l'emprunteur, le plus souvent des salariés modestes voire pauvres. Ces prêts sont accordés par une institution de crédit spécialisée ou par une banque commerciale. Ils sont garantis par une hypothèque. Ils fonctionnent comme un véritable piège : les premières années, les mensualités de remboursement sont peu importantes. Mais très rapidement, le taux s'élève et peut atteindre des seuils de 18 %.

Car dans l'euphorie d'une croissance qui aura duré 10 ans, les établissements financiers américains ont consenti des prêts immobiliers à des clients qui, d'habitude, sont considérés comme des "mauvais risques". Le prix des maisons s'est envolé au-delà du raisonnable alors que des milliers de ménage, ravis de pouvoir emprunter, s'engouffraient dans des achats qui, espéraient-ils, allaient les rendre riches. Avec le retournement de la conjoncture économique entraînant dans son sillage des licenciements massifs et la montée du chômage, nombre de salariés ayant perdu leurs emplois se trouvaient brutalement dans l'incapacité d'honorer leurs engagements. Par ailleurs, quand les prix montent trop haut, ils doivent redescendre un jour. Et quand ils redescendent, ou même cessent de grimper, les ménages trop endettés et déçus de voir la bonne affaire s'évaporer, cessent de rembourser. Les établissements prêteurs saisissent les biens immobiliers pour les vendre aux enchères, ce qui pousse les prix à la baisse et enclenche une nouvelle vague de défauts de paiements. A chaque tour, les établissements prêteurs ne récupèrent qu'une partie de ce qu'ils ont prêté. Les établissements prêteurs savaient bien qu'ils prenaient des risques. Ils ont donc cédé leurs portefeuilles de prêts risqués à d'autres établissements financiers, qui les ont repassés à des confrères, qui ont fait de même encore et encore. Quand un américain ne rembourse plus son prêt hypothécaire, c'est une banque française, japonaise ou australienne qui engrange une perte. Du coup, on ne sait plus qui aujourd'hui détient les créances sur les emprunteurs américains déçus. Des centaines d'établissements ont absorbé ces dettes, qui paraissaient au départ bien juteuses mais sont devenues aujourd'hui impayées. Sur un autre registre, cette crise financière se superposera à une crise de confiance qui affectera en dernier ressort le marché monétaire où opèrent de gros professionnels de la finance, grandes banques et sociétés d'assurance. Ces professionnels se prêtent chaque jour les uns les autres des sommes considérables. Or, le déclenchement de la crise de l'immobilier et la faillite des établissements impliqués a eu, par ricochet, des effets négatifs sur le marché monétaire. Alors la confiance disparaît et, par prudence, plus personne ne prête à personne. Le marché monétaire international s'est trouvé gelé, par méfiance réciproque. Or, c'est sur ce marché que comptent les grands établissements pour financer chaque jour leurs opérations. On risque donc de se retrouver dans une situation où il n'y aura plus de crédit bancaire, ni pour les entreprises, ni pour les particuliers, ni même pour les gouvernements. Et sans crédit, la mécanique économique se bloque provoquant une crise générale.

Intervention des Banques Centrales : Quelle Signification ?

Le risque est qu'une banque fasse faillite, devienne incapable

[Crise Financière : Mécanismes et déterminants]

de payer ses dettes, et que, de proche en proche, toutes les banques, liées entre elles par une multitude de créances et de dettes réciproques, se trouvent elles-mêmes en danger. Dans ce cas, seules les banques centrales, "prêteurs en dernier ressort" ont pu prêter, en quantité potentiellement illimitée, les fonds qui permettront aux banques de faire face à leurs engagements. C'est ce que la Réserve fédérale américaine et la Banque centrale européenne ont fait cette année pour calmer la panique déclenchée par les annonces de BNP Paribas. Dans la foulée de ces interventions, de nombreuses questions se sont posées. D'abord, quelle est la responsabilité des banques Centrales dans le déclenchement de la crise actuelle. Est-ce ce ne sont pas ces mêmes banques Centrales qui ont permis l'expansion énorme du crédit, expansion sans laquelle l'hypertrophie des marchés financiers (et la hausse des prix immobiliers) auraient été impossibles ? Est-ce qu'il existe même une politique monétaire sur laquelle on peut compter pour dégonfler une bulle spéculative ? S'agissant plus particulièrement de l'Europe, l'adoption du traité de Maastricht a fait de la rigueur salariale, de la politique de l'"euro fort" et du "pacte de stabilité" qui en est une condition, des dogmes. La croissance et l'emploi s'en trouvent freinés depuis l'adoption de ces politiques, au début des années quatre-vingt-dix. Pour bon nombre d'analystes, c'est le paradoxe entre d'un côté que ces banques sacrifient l'emploi et la croissance réelles, de l'autre elles précipitent au secours des marchés lorsqu'il faut sauver la mise aux spéculateurs. Cette attitude différenciée des Banques Centrales seraient-elles à l'origine de la crise ? Pour ce qui est du cas américain, et dans le contexte de cette crise du crédit, une augmentation des taux d'intérêts à court terme a freiné la hausse des tensions inflationnistes. Or, cette augmentation des taux d'intérêts et les prélèvements fiscaux du gouvernement fédéral, ont fait ralentir la croissance de l'économie qui constitue la locomotive de la croissance mondiale. Dit autrement, tout ralentissement économique de cette économie réduirait les importations américaines retardant ainsi la croissance d'exportations dans d'autres pays. En conclusion, la crise financière est contenue mais la baisse des prix immobiliers se confirme et s'accélère aux États-Unis. Les ménages américains, surendettés, sont pris à la gorge et ralentissent fortement leur consommation. Une brutale baisse du dollar exporte la crise dans le reste du monde, en particulier en Asie. Un ralentissement massif de l'activité se produit dans le monde entier.

Ce scénario catastrophe peut avoir un aspect encore plus désastreux si une perte de confiance durable dans le dollar- base de tout le système monétaire international depuis l'abandon, en 1971, de sa convertibilité en or- se déclare et entraîne une dislocation des flux commerciaux internationaux. Toutefois, le niveau très élevé des profits des grands groupes et des banques, le dynamisme de la demande dans un bon nombre de secteurs et de zones géo-

graphiques, donnent à penser que l'économie mondiale se trouve encore à une phase de son cycle économique qui devrait lui permettre de surmonter le choc, au moins de façon temporaire.

Dans l'hypothèse, sans doute la plus vraisemblable à ce stade, où les banques centrales permettraient au système financier de tenir le choc et où la croissance économique serait encore suffisamment robuste pour résister au krach immobilier, les problèmes seraient-ils résolus pour autant ?

[FONDS D'INVESTISSEMENT ET CRISE DU SUBPRIME]

La crise des crédits "subprime" qui touche aujourd'hui les marchés financiers occidentaux trouve son origine dans les excès financiers nés de la bulle immobilière aux USA au début des années 2000. Attirés par la perspective de gagner rapidement de l'argent en achetant des titres adossés à des prêts hypothécaires consentis à des ménages financièrement fragiles, dits "subprime", des fonds d'investissements se sont précipités sur ce marché. Mais un mouvement combiné aux USA de baisse des prix de l'immobilier à partir de la mi-2006 et de remontée des taux d'intérêt a mis fin à la possibilité qu'avaient ces ménages d'emprunter pour rembourser leurs prêts en apportant en hypothèque la valeur marchande de leur logement. Tant que celle-ci augmentait, ils pouvaient faire face à leurs échéances; dès lors qu'elle baissait ils se sont retrouvés avec des échéances auxquelles ils ne pouvaient plus faire face.

Par ailleurs, la sophistication sans cesse grandissante des produits financiers a parallèlement permis de "dériver" de ces prêts hypothécaires (en anglais mortgages) toute une gamme de titres appelés MBS (Mortgage Based Securities) ou ABS (Asset Based Securities) et leurs variantes comme les CDO (Collateralized debt obligations). Le principe était de "titriser" les prêts les décomposant en obligations. Lorsque les emprunteurs ont commencé à ne plus pouvoir rembourser leurs emprunts, ils ont déclenché une réaction en cascade qui est peu à peu remontée jusqu'au sommet de la pyramide financière. C'est les difficultés de deux fonds d'investissements de la banque d'affaires de Wall Street Bear Stearns à la mi-juin qui ont commencé à faire prendre conscience aux investisseurs que les conséquences allaient dépasser le seul marché immobilier. Bear Stearns a été ainsi contrainte de geler ces fonds dont la valeur était en chute libre, interdisant aux investisseurs qui y avaient placé de l'argent de le retirer.

Les déboires ces dernières semaines de plusieurs autres institutions financières qui dépendaient pour leurs liquidités de placements sur le marché immobilier et la faillite d'organismes prêteurs comme American Home Mortgage ont accru les inquiétudes. Du coup, les liquidités qui inondaient le marché en raison de la politique de taux bas suivie par Fed entre 2003 et 2004 et de phénomènes comme le carry-trade où les investisseurs empruntent à taux zéro au Japon pour placer ailleurs, se sont soudainement tarées.

C'est donc la conjonction de tous ces éléments qui est à l'origine de cette crise qui risque d'affecter l'ensemble des économies.



La Compensation Une réforme inéluctable

La politique de compensation des produits alimentaires fait partie des thèmes récurrents de la politique économique nationale. Initiée dans une perspective de régulation des prix par un mécanisme de compensation des coûts, cette politique s'est transformée en une simple subvention. L'objectif social a fini par prévaloir sur l'objectif économique et financier. Les subventions représentent près 4% des dépenses budgétaires. Un poids qui devient de plus en plus contraignant dans la gestion des finances publiques. Les réformes initiées il y a quelques années sont restées inachevées. Celles qui sont en gestation pourront-elles parvenir à sortir la Caisse de cette impasse financière et sociale ?

Par M. Larabi Jaidi

Le poids budgétaire de la compensation dans la structure du budget de l'Etat, représente actuellement une enveloppe globale de 20 Milliards, une estimation établie sur la base d'un prix du pétrole brut moyen sur le marché international de 75 dollars le baril. Ce poids rend nécessaire la mise en œuvre d'un programme global de réforme du système de compensation visant d'une part, la préservation du pouvoir d'achat des catégories sociales les plus démunies et d'autre part, une meilleure allocation des ressources publiques dans ce domaine. Voilà plus de dix ans que l'on envisage de résoudre le dilemme que constitue cette charge du budget. Les efforts entrepris n'ont jamais eu l'ambition d'une politique globale socialement acceptable. Les tendances favorables des cours internationaux des matières premières ont permis de différer des décisions douloureuses.

Les Effets Complexes et Sensibles de la Décompression

Contrainte financière oblige, le sempiternel débat sur le devenir de la compensation resurgit de nouveau. Avec comme arrière plan l'exigence d'une meilleure allocation des ressources et une sélectivité dans l'orientation des transferts. Le poids budgétaire de la compensation dans la structure du budget de l'Etat, représentant

une enveloppe globale de 20 MMDH au titre de l'année 2008 établie sur la base d'un prix du pétrole brut moyen sur le marché international de 75 \$ US le baril, rend nécessaire la mise en œuvre d'un programme global de réforme du système de compensation visant d'une part, la préservation du pouvoir d'achat des catégories sociales les plus démunies et d'autre part, une meilleure allocation des ressources publiques dans ce domaine. Les Pouvoirs publics souhaitaient modifier le régime des subventions (et certaines furent rapidement éliminées), mais la suppression des subventions aux produits de grande consommation (sucre, blés, huiles de graines) posait un problème de progressivité et d'opportunité: en effet, ces suppressions auraient significativement réduit le pouvoir d'achat des couches modestes de la population, en même tant que ces produits étaient largement importés pour satisfaire la demande nationale, à des prix inférieurs aux prix nationaux, ouvrant donc la possibilité de prélever une compensation. Les politiques d'ajustement structurel de l'agriculture exigeaient la suppression des subventions à la production et à la consommation pour mettre fin aux distorsions de prix. Dans des conditions bien définies, il était possible de tempérer les effets négatifs des suppressions auprès de certains groupes en prenant une série de mesures ciblées. La position était de soutenir que le produit des prélèvements seraient utilisés pour le développement de la même filière (sucre et huile notamment) qui demandait à être protégée, sous réserve de restructuration. Les prélèvements n'avaient pour but que de développer la filière avec un objectif de "solde net nul du Trésor", et non de procurer à l'Etat des ressources budgétaires supplémentaires non affectées. L'accroissement prévu de la productivité sur la filière permettrait un rapprochement des conditions de l'échange international à terme. Rendu prudent par les émeutes de la faim du début des années 80, provoquées par le fort renchérissement des produits à base de blé, les pouvoirs publics ont privilégié partout la progressivité, mais sans jamais remettre en cause l'objectif d'assainissement économique.

Près de la moitié des subventions va au tiers de la population qui se situe en haut de l'échelle des revenus. L'Etat doit-il et peut-il continuer de supporter ces dépenses mal ciblées.

L'Impasse des Réformes

Les pouvoirs publics avaient envisagé une politique de suppression partielle des subventions en les orientant vers des groupes cibles. Une approche idéale sur le plan du principe mais malaisée dans l'application. Le ciblage par une discrimination des prix favorable à des produits de deuxième choix a eu de effets limités (farine de qualité inférieure) et serait difficile à étendre aux autres produits (huile ou sucre). Certaines options comme l'utilisation de tickets alimentaires, n'ont pas été retenues, vraisemblablement du fait des coûts administratifs excessifs qu'elles entraînent.

DYNAMIQUE ECONOMIQUE

[La Compensation : Une réforme inéluctable]

A la suite de la libéralisation des filières sucrière, oléagineuse et céréalière, le système de compensation des prix de vente au public concerne le sucre, la farine et le gaz butane auxquels se sont ajoutés à partir de la fin de l'année 2000 les produits pétroliers. Cette libéralisation a consisté dans : la libéralisation des importations ; la libéralisation des prix agricoles ainsi que celle des prix et des marges industriels ; l'institution d'une protection à la frontière ; la forfaitisation de la compensation pour le sucre ; le maintien des prix de vente à la consommation réglementés pour la farine nationale. Le choix d'une gestion efficiente des subventions ciblées s'avère délicat. Une décompensation brutale pourrait conduire à une déstabilisation sociale. Ne serait-il pas plus opportun de mettre en œuvre une politique alternative progressive qui combinerait différentes mesures ? Ainsi, une réduction de s gaspillages de ressources peut être réalisé par la révision des modes de calcul et de paiement des subventions, celles-ci devraient être payées en fonction des unités de produits traités plutôt qu'en fonction des déficits des entreprises. Il en est de même de l'assouplissement des circuits de distribution en éliminant les quotitaires qui prélèvent une partie des marges sans que leur fonction ait une raison d'être économique.

L'ALTERNATIVE DES TRANSFERTS LIQUIDES

Les transferts en liquide peuvent être définis comme étant la provision d'assistance aux pauvres ou à ceux qui pourraient le devenir sans cette aide, sous forme d'argent liquide. Il n'existe que peu de programmes d'aide en liquide dans les pays en développement et ceux qui existent sont à petite échelle. L'assistance en liquide statutaire et les programmes d'assurance se trouvent davantage dans les pays de revenus moyens ou en transition. Dans les pays de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique, les transferts en liquide constituent la méthode principale de protection sociale par couverture. Les programmes de transferts en liquide sont moins aptes à modifier les prix que les programmes indirects, et ils offrent plus de choix aux bénéficiaires. Cependant, la gestion de programmes de transferts en liquide nécessite beaucoup plus d'informations que la détermination et la gestion de programmes indirects, mais les programmes ciblant des groupes d'individus vulnérables facilement identifiables peuvent éviter les difficultés rencontrées lors de l'application d'enquêtes sur le pouvoir d'achat ou sur les revenus afin de déterminer l'éligibilité au programme. Les transferts en liquide ne doivent pas être importants pour offrir une protection efficace. Si des ménages à bas revenu reçoivent déjà une partie de leurs revenus d'activités du secteur informel ou de transferts privés, des transferts en liquide peuvent être utilisés pour partiellement réduire le fossé de la pauvreté plutôt que pour fournir un remplacement total des revenus. Il est possible qu'un marché du travail défavorable et que les effets provenant des problèmes attribués aux transferts statu-

taires en liquide puissent diminuer les bénéfices collectifs du programme, mais ceci pourrait être surmonté en fournissant des stimulants à la recherche d'emploi aux bénéficiaires. Les programmes de transferts en liquide peuvent être utilisés également pour lutter contre la discrimination par le sexe. Les allocations familiales, retraites sociales et transferts en liquide liés à l'assiduité scolaire ont tendance à avoir des effets positifs sur la discrimination liée à l'identité sexuelle. Il s'avère difficile de maintenir un soutien politique pour les programmes de transferts en liquide. Il est primordial d'assurer aux électeurs que les objectifs du programme sont largement compris et considérés, d'une manière générale, comme solides et efficaces, afin de conserver à la fois la confiance des électeurs et un soutien politique.

[SITUATION DU MÉCANISME DE COMPENSATION]

Le mécanisme de compensation se présente comme suit pour les différents produits :

- **Sucre** : Le soutien de l'Etat, concernant le sucre, consiste en une subvention forfaitaire de 2.000 DH la tonne mise à la consommation ;
- **Farine de blé tendre** : L'Etat subventionne, depuis le mois d'Août 1988, un contingent annuel de l'ordre de 10 millions de quintaux de farine de blé tendre. Suite à la flambée des prix du blé tendre sur le marché international, il a été décidé de prendre en charge provisoirement la différence entre le prix de revient de ce produit et son prix de vente aux minoteries industrielles fixé à 250 DH/Q.
- **Huile végétale** : Depuis la libéralisation de la filière oléagineuse au mois de Novembre 2000, une subvention forfaitaire est allouée aux producteurs locaux des graines de tournesol.
- **Soutien aux provinces sahariennes** : Ces provinces bénéficient d'un soutien additionnel de 50 millions de dirhams destiné à prendre en charge le coût de leur approvisionnement en sucre et huile de table ;
- **Produits pétroliers** : Lors de la libéralisation du secteur, il avait été retenu d'indexer les prix de vente intérieurs des produits pétroliers raffinés sur ceux du marché de Rotterdam. Toutefois, ce système a dû être suspendu à partir du mois de Septembre 2000 à la suite de la flambée des prix de ces produits sur les marchés internationaux. Pour le cas particulier du gaz butane, bien que les prix de reprise soient indexés sur le marché international, les prix de vente intérieurs ont été réglementés. Le déficit enregistré est pris en charge par la Caisse de Compensation à travers des prélèvements opérés sur les prix de vente des autres produits pétroliers, le reliquat étant pris en charge par le Budget de l'Etat.

La non répercussion des hausses intervenues sur le marché international des cours des produits pétroliers sur les prix intérieurs s'est traduit pour l'Etat par des charges additionnelles considérables se chiffrant pour les années 2001 à 2007 à un montant cumulé de 31.500 millions de dirhams.

Source : LF 2000



Le Système Educatif

Effort financier soutenu face à l'élargissement de l'accès

Le système éducatif a connu un développement important au cours des deux dernières décennies avec l'élargissement progressif de l'accès à l'école, en particulier dans le milieu rural et en faveur des jeunes filles. Les indicateurs relatifs au niveau de scolarisation sont en constante amélioration à tous les niveaux et cycles d'enseignement. Cette évolution positive a nécessité la mobilisation d'importantes ressources financières tant au niveau du secteur public que privé. Les comptes nationaux de l'éducation établissent la dépense globale en 2003-2004 pour l'enseignement pré-scolaire, primaire et secondaire à 41,6 Milliards de DH, soit 1392 DH par habitant.

Considéré parmi les secteurs prioritaires dans les programmes d'action de l'Etat, le secteur de l'éducation a bénéficié d'importants efforts de la part des pouvoirs publics visant le développement de tous les niveaux d'enseignement et de formation au moyen de l'élargissement de l'accès à l'école à toutes les catégories sociales, en particulier pour les populations en milieu rural et pour les jeunes filles. Les réformes mises en œuvre dans ce domaine depuis plus de deux décennies ainsi que les ajustements successifs des politiques éducatives ont permis de réaliser des avancées appréciables aux différents cycles d'enseignement et de formation qui ressortent à travers les principaux indicateurs relatifs aux effectifs scolarisés, à l'encadrement, au rendement interne du système et aux moyens mobilisés à cet effet.

Les effectifs globaux des différents niveaux d'éducation et de formation dépassent actuellement 6,3 millions d'élèves et étudiants relevant aussi bien du secteur public que privé contre à peine 3,9 millions au début de la décennie quatre-vingt-dix. L'expansion du système éducatif au cours des quinze dernières années aura été assez soutenue avec un rythme d'accroissement des effectifs de 3,3 % par an, dépassant de près de deux points le taux d'accroissement démographique sur la même période. Cette expansion qui a intéressé dans un premier

temps l'enseignement primaire s'est étendue progressivement au cycle secondaire et au cycle universitaire ainsi que celui de la formation professionnelle. Cette tendance devait s'accroître tout au long de la décennie quatre-vingt et jusqu'au début des années quatre-vingt-dix pour induire des changements importants dans la pyramide scolaire. Les flux scolaires devenus de plus en plus importants avec l'élargissement de l'accès à l'école devaient agrandir les cohortes des élèves au niveau des différents cycles d'enseignement. La structure actuelle de la pyramide scolaire se présente avec une base large correspondant à l'enseignement primaire représentant 63 % de l'ensemble des effectifs. Les cycles de l'enseignement secondaire collégial et de l'enseignement secondaire qualifiant qui s'étalent chacun sur trois années d'études cumulent à eux deux 31 % des effectifs des élèves. L'enseignement supérieur avec ses différentes composantes, représente, quant à lui, 6 % de effectifs totaux du système éducatif.

Elargissement de l'Accès à l'Éducation aux Différents Niveaux d'Enseignement

Même si cette structure par niveau d'enseignement continue de présenter des déséquilibres assez marqués entre les différents niveaux d'enseignement, en particulier entre la base et le sommet de la pyramide, il n'en demeure pas moins qu'elle témoigne des avancées appréciables enregistrées en matière de scolarisation et d'amélioration des taux d'écoulement au sein du système éducatif. L'évolution des indicateurs relatifs au niveau d'accès à l'école et au rendement interne du système par niveau d'éducation, par milieu et selon le genre révèlent en effet une nette tendance à l'amélioration depuis plus de deux décennies aussi bien au plan de la généralisation de l'enseignement obligatoire de base qu'au plan de la réduction des disparités entre régions et groupes socio-économiques. Le taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans s'est accru globalement de 54 % au début de la décennie quatre-vingt-dix à plus de 92 % actuellement, gagnant ainsi deux points et demi en moyenne par an au cours des quinze dernières années. Cette tendance a été par ailleurs nettement plus marquée en milieu rural où le taux de scolarisation des enfants de 6 à 11 ans est passé de 39 % à 88 % durant la même période. L'effort entrepris au niveau de la généralisation de l'enseignement a concerné aussi, quoique à un rythme plus atténué, le cycle secondaire dont les effectifs globaux se sont accrus de façon notable ces dernières années avec une accessibilité plus élevée pour les jeunes filles et dans le monde rural. Le taux de scolarisation au niveau de l'enseignement secondaire collégial s'est en effet accru d'une moyenne de 42 % au début de la décennie quatre-vingt-dix à près de 70 % actuellement. En ce qui concerne l'enseignement secondaire qualifiant, le taux de scola-

[Le Système Éducatif : Effort financier soutenu face à l'élargissement de l'accès]

risation des jeunes âgés de 15 à 17 ans est passé durant la même période de 30 % à 43 %, enregistrant ainsi une amélioration de près d'un point en moyenne par an. S'agissant enfin de l'enseignement supérieur, l'effectif global des différents cycles de formation qui dépasse actuellement 340 milliers d'étudiants a enregistré une progression au rythme moyen de 2,5 % par an durant la dernière décennie avec un taux de scolarisation à ce cycle d'enseignement de l'ordre de 11 %.

Parallèlement au développement des effectifs grâce à l'élargissement de l'accès à l'école, la politique éducative a visé l'amélioration des conditions d'encadrement des élèves à travers l'augmentation des effectifs des personnels pédagogique et administratif et la valorisation des ressources humaines impliquées dans les différents cycles d'enseignement. On relève à ce propos que le personnel pédagogique du secteur public qui compte actuellement quelque 230 milliers d'enseignants s'est accru au rythme de 2,7 % par an au cours des quinze dernières années. Cet accroissement a été relativement plus soutenu au niveau de l'enseignement primaire dont les effectifs d'enseignants a augmenté plus rapidement avec les avancées en matière d'accès à l'école et de généralisation de la scolarisation. Outre les aspects quantitatifs, des efforts importants sont déployés aussi au niveau de l'amélioration de la qualité de l'encadrement pédagogique à travers le renforcement de capacités des différents établissements de formation des cadres d'enseignement. S'agissant des infrastructures éducatives constitués des locaux, des équipements et installations pédagogiques, force est de constater là aussi, et parallèlement à la progression des effectifs, des améliorations appréciables à tous les cycles d'enseignement. Si l'on s'en tient aux seuls cycles primaire et secondaire, la période couvrant les quinze dernières années devait connaître une extension importante de la capacité d'accueil des élèves avec la mise en service de quelque 8697 unités scolaires entre 1991-1992 et 2003-2004, se répartissant à raison de 8000 unités pour le primaire, 466 pour le secondaire collégial et 231 pour le secondaire qualifiant.

Apport Financier Important de l'Etat et des Financeurs Privés

L'intensification des efforts entrepris en matière de scolarisation et de développement de l'ensemble du système éducatif au cours des quinze dernières années a nécessité la mobilisation d'importantes ressources budgétaires. Si l'on s'en tient à la seule période couvrant les quinze dernières années, les dépenses engagées par le département de l'éducation nationale se sont accrues de 11,2 Milliards de DH en 1990 à 26,8 Milliards de DH en 2005, soit une hausse moyenne de 6 % par an en valeurs nominales et de 3 % en termes réels. La part de ces dépenses

dans le budget général de l'Etat a varié tout au long de cette période dans un intervalle allant de 24 % à 26 % selon les années. La prise en compte des dépenses budgétaires engagées par les autres départements ministériels ayant la tutelle d'activités d'enseignement, de formation de cadres ou de formation professionnelle augmente de façon significative la proportion des ressources budgétaires affectées à ce secteur que ce soit au titre du fonctionnement ou de l'investissement. Comparées au PIB, les dépenses engagées par le département de l'éducation nationale pour les différents niveaux d'enseignement ont représenté 5,9 % en 2005, gagnant ainsi près d'un demi point par rapport aux données relatives à l'année 1990. Il ressort de ces données globales que le Maroc se situe parmi les pays à revenu comparable qui consentent un effort financier important au secteur de l'éducation. Un tel effort qui doit être rapproché des résultats enregistrés en termes de niveau de scolarisation, de rendement interne du système et d'adaptation au contexte économique pour mieux en apprécier l'efficacité.

La mesure de l'effort consenti en la matière ne devrait d'ailleurs pas se limiter uniquement aux ressources budgétaires consacrées au secteur, étant entendu qu'au delà de l'intervention publique, d'autres acteurs privés constitués notamment des ménages, des entreprises et d'autres organismes non gouvernementaux contribuent aussi au financement des activités de l'éducation et de la formation. Le coût de l'éducation intégrant les contributions de tous les intervenants ne peut, dans ces conditions, être valablement approché qu'au moyen de l'identification et la mesure des différents apports dans le cadre comptable cohérent que constitue le compte satellite de l'éducation. En l'absence d'un compte satellite intégral, les résultats établis par les comptes nationaux de l'éducation élaborés par le Ministère de l'Éducation Nationale pour l'exercice 2003-2004 fournissent des indications intéressantes quant à l'effort consenti par les différents intervenants pour les cycles préscolaire, primaire, secondaire et post-secondaire. Selon ces résultats, l'effort financier global consacré aux différents cycles de l'éducation nationale est estimé en 2003-2004 à 41,6 Milliards de DH, représentant 9,3 % du PIB et 1392 DH par habitant. Le coût de l'éducation dans l'enseignement public et privé se situe, selon les estimations du compte de l'éducation, à une moyenne de 6397 DH par élève. Ce coût s'établit à 2932 DH pour le niveau pré-scolaire, 5118 DH pour le niveau primaire, 7615 DH pour le niveau collégial et 12083 pour le niveau du lycée. La répartition de ce coût selon les financeurs montre que 59,1 % des dépenses sont supportées par l'Etat, 30 % par les ménages, 8,9 % par les investisseurs privés et moins de 1 % par les programmes de coopération.



Jamais les supports de presse n'ont été aussi nombreux et diversifiés dans notre paysage médiatique. La floraison de titres s'est aussi accompagnée par une diversification des audiences ciblées, des contenus et de la périodicité.

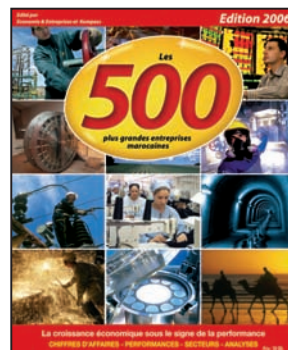
Le rôle de la presse étant d'éclairer le chemin de chaque lecteur dans son propre environnement, ce même rôle s'impose à Success Publications qui a pour mission d'accompagner, soutenir et orienter les acteurs économiques. A travers ses publications, ses hors-série et ses événements, **Success Publications** diffuse de l'information économique à même de permettre à son lectorat de mieux s'adapter à un environnement qui change à la vitesse grand V.

Chaque magazine de notre groupe agit dans une strate bien définie, chacun avec son ton et sa personnalité, mais ils partagent tous la même exigence: une information sélective qui vise les hommes et les femmes qui influent sur les destinées des entreprises.

Le succès de notre groupe se confirme d'année en année -depuis maintenant 12 ans- à travers nos i-Conférences. Des petits déjeuners-débats aux séminaires plus élargis en passant par des conférences internationales, i-Conférences sont des plateformes de débats d'idées qui permettent à l'écosystème de Success Publications d'enseigner et de se renseigner sur les meilleures pratiques économiques et managériales.

Success Publications c'est un savoir-faire intégré, une expérience et un professionnalisme qui va bien au-delà de la presse écrite, c'est un univers d'information au service de l'entreprise.

10 ans au service de l'information économique



PUBLICATIONS - HORS-SÉRIE - CONFÉRENCES



L'Entreprise et la Justice

Quel impact de la réforme ?

Face aux grandes mutations économiques, l'entreprise est de plus en plus insérée dans des relations complexes et conflictuelles avec son environnement, ses concurrents. La justice des affaires devait donc s'adapter à ce nouvel environnement. Ces dernières années, le Maroc a entrepris un travail de restructuration et de modernisation de son système judiciaire. Affectée par les procédures, la lenteur de la justice était renforcée par l'inadaptation de la formation des magistrats à la complexité grandissante du monde de l'économie et de la finance. Les réformes judiciaires mises en place ont-elles redressé les dysfonctionnements de la justice ? Ont-elles corrigé la "passivité" de la justice, amélioré la transparence et atténué l'imprévisibilité dans le règlement des litiges ? L'évaluation de la réforme des tribunaux de commerce et des règlements des contrats aux échelles nationale et régionale apportent quelques éléments de réponse positifs.

Par M. Larabi Jaidi

Les dysfonctionnements du système judiciaire découragent l'initiative. Mal aimée, la justice a mauvaise presse et prête largement le flan à la critique. Pourtant, un important travail de rénovation du droit a été entamé par le législateur. Il a déjà touché le droit commercial, le droit des sociétés ainsi que de nombreux textes de lois. Les efforts déployés au plan institutionnel tardaient à être payés de retour dans l'ordre pratique. La rationalité de la justice, sa crédibilité appelait une modernisation de l'infrastructure des tribunaux, l'ouverture des magistrats sur les nouvelles réalités du monde économique. Les appréciations qui se dégagent des enquêtes réalisées aux échelles nationale et régionale apportent des éléments de réponse optimistes sur la capacité de la Justice à redresser ses défaillances.

La Réforme des Tribunaux de Commerce: Quels Résultats ?

Jusqu'en 1997, le système judiciaire du Maroc ne comprenait pas de tribunaux de commerce distincts et les différends commerciaux se réglaient au niveau des chambres spécialisées des instances judiciaires. La décision de créer des tribunaux de commerce, d'y affecter du personnel hautement qualifié, de leur allouer le financement nécessaire et d'entreprendre les révisions juridiques appropriées était une des orientations fondamentales de la réforme judiciaire. Cette décision visait à améliorer le climat de l'investissement. Les nouveaux tribunaux de commerce devaient devenir des centres d'excellence qui déclencheraient un effet catalyseur pour l'amélioration du reste de l'appareil judiciaire. Par le biais de ces nouvelles institutions, le Maroc souhaitait améliorer la capacité de sa Justice de régler les différends commerciaux et de faciliter les transactions commerciales. Trois objectifs étaient recherchés : renforcer la capacité du système judiciaire de statuer sur les cas relatifs aux conflits de manière rationnelle, équitable, transparente et fiable, en introduisant dans tous les tribunaux de commerce des techniques modernes et des outils informatisés pour la gestion de tous les dossiers, du début à la fin du processus de traitement des litiges ; renforcer la capacité des registres de commerce locaux qu'abritent les tribunaux de commerce d'enregistrer et d'archiver les informations essentielles sur les entreprises et de faciliter l'accès du public à ces informations, en introduisant des systèmes informatisés appropriés ; améliorer le cadre juridique et réglementaire des transactions commerciales et le règlement des différends commerciaux en apportant des modifications à la législation en vigueur et qui rationaliserait les processus et les procédures. La création de la réforme des tribunaux a été appuyée par la mise en œuvre d'un programme de réforme de ces tribunaux et des registres de commerce. Au lendemain de leur création, certains tribunaux n'étaient pas opérationnels et ceux qui l'étaient fonctionnaient de façon traditionnelle, utilisant des procédures lourdes où les différends étaient réglés avec lenteur. Les registres de commerce se trouvaient dans une situation analogue. Les registres offraient aux entreprises inscrites des services de piètre qualité, car ils utilisaient des outils dépassés d'enregistrement et de gestion et ils accusaient d'importants retards dans le traitement des demandes. Les tribunaux de commerce ont adopté une gestion informatisée des affaires qui couvre toutes les étapes du cycle d'un dossier, ce qui a permis d'améliorer le règlement des différends, de réduire les retards dans l'examen des recours et d'élargir l'accès aux tribunaux et à l'information judiciaire. Des améliorations similaires ont été apportées au fonctionnement des registres de commerce, lesquels sont désormais informatisés et fournissent un service de qualité.

L'Efficacité de la Justice dans les Régions

Une enquête réalisée récemment par Doing Business au Maroc a évalué la réglementation des affaires et ses effets sur les entreprises. Doing Business a étudié l'efficacité de l'exécution des contrats, en examinant des transactions simples et pertinentes pour l'entreprise moyenne en cas de différend commercial sur la qualité des marchandises. En se basant sur les réponses données dans les enquêtes, trois indicateurs ont été créés : procédures, délais et coût d'exécution d'un contrat. En se basant sur les délais et coûts d'exécution, Casablanca se classe 7^{ème} sur 17 pays de la région. Mais comparé à ses voisins européens ; il se classe avant-dernier. Agadir se classe au 51^{ème} rang mondial, comparé à la 114^{ème} place de Casablanca. Agadir, Meknès et L'Oriental sont considérés comme les régions les plus efficaces en matière de résolution des affaires commerciales. Toutes sont dotées de tribunaux de commerce, et elles gèrent toutes moins de cas que Casablanca. A Kénitra, Settat et Casablanca, les exécutions sont plus difficiles à mettre en œuvre. Les six régions bénéficient de tribunaux de commerce spécialisés. Le coût se décompose en frais de justice, frais d'exécution et frais d'avocat. L'accès à la justice est le moins cher dans l'Oriental, mais cela coûte tout de même le montant de 21,25% de la valeur de la dette pour faire exécuter un contrat. La même procédure coûtera encore plus cher à l'entrepreneur à Tanger, soit 23,8% du montant de la dette. C'est à Casablanca que les entrepreneurs supportent le coût le plus élevé, payant plus du quart du montant de la demande. Les tribunaux performants ne sont pas peu chers d'utilisation, les procédures et les exécutions y sont également plus rapides. A Agadir, un entrepreneur n'attendra que 18 jours pour qu'un tribunal soit désigné, et encore 105 jours pour que le jour rende sa décision. Et à Marrakech, la décision est exécutée en seulement 110 jours, le délai d'exécution le plus court. Le total passé au tribunal, exécution comprise, est de 10 mois à Agadir, plus rapidement que

dans les autres régions. A Kénitra, l'introduction de la demande prend 77 jours, le jugement 391 jours et l'exécution 267 jours, coûtant à l'entrepreneur 2 années de ressources financières perdues. Comment explique-t-on de telles différences de délais et de coûts alors que les procédures sont similaires dans tout le pays ? Ce sont les régions et villes qui ne disposent pas de tribunaux de commerce qui affichent des délais plus longs. Dans d'autres villes comme Casablanca et Marrakech, les tribunaux peuvent être surchargés.

LIMITES ET RÉFORMES

Les données utilisées sont recueillies selon un procédé standard (questionnaires, échantillon représentatif de personne interrogées, enquêtes par des experts, vérification de l'exactitude des réponses...), la méthodologie fait appel à des informations factuelles sur le contenu des lois et réglementations. Cependant, il convient de tenir compte de quelques limites de l'enquête : les statistiques collectées font référence aux entreprises de la ville la plus peuplée de la région et ne sont pas représentatives des procédures dans les autres villes ou régions. Deuxièmement, ces statistiques se rapportent souvent à une forme spécifique d'entreprise, à savoir une société à responsabilité limitée de tailles données et peuvent ne pas être représentatives des réglementations qui régissent les autres entreprises. Les transactions décrites font référence à des problématiques déterminées et peuvent ne pas être représentatives des problèmes auxquels sont confrontés toutes les entreprises. Les indicateurs relatifs aux délais impliquent une certaine part d'appréciation de la part des professionnels interrogés. Doing Business suggère trois axes de réformes pour améliorer les conditions d'exécution des contrats : exercer un contrôle plus strict sur les experts et les huissiers de la justice, bien qu'un délai de trois mois soit fixé, les experts obtiennent souvent des prolongations, retardant ainsi le moment du jugement. Les huissiers de justice pourraient être plus efficaces s'ils bénéficiaient de formation et étaient tenus à une rigueur. Multiplier les tribunaux de commerce, certaines régions sont tenus de recourir à des tribunaux situés hors de leur zone, ce qui rend l'exécution des contrats plus longue et plus coûteuse. Mettre en place un système de gestion des dossiers judiciaires dans tous les tribunaux : les juges doivent prendre la responsabilité de suivre les affaires du début à la fin ; ensuite, la mise en place d'un système informatisé pour archiver et suivre les dossiers pourrait permettre d'identifier les manœuvres dilatoires abusives et les engorgements excessifs.

[EFFICACITÉ DE LA JUSTICE DANS LES RÉGIONS]

	Classement	Procédures (nombre)	Délai (jours)	Coût (% valeur de la créance)
Souss-Massa-Draâ (Agadir)	1	40	303	22,8
Grand Casablanca (Casablanca)	6	40	615	25,2
Gharb-Chrarda- Bni-Hssain (Kénitra)	8	41	735	22,3
Marrakech-Tansift-El Haouz (Marrakech)	4	40	495	23,4
Meknès-Tafilalet (Meknès)	2	40	472	22,9
L'Oriental (Oujda et Nador)	3	40	655	21,3
Chaouia-Ouardigha (Settat)	7	41	725	21,9
Tanger-Tetouan (Tanger-Ville)	5	41	599	23,8

Source : Doing Business 2007



[Immobilier au Maroc]



La bulle va-t-elle se dégonfler ?

L'activité du bâtiment continue d'enregistrer une croissance forte enclenchée depuis quelques années à en juger par les hausses des prix qui varient de jour en jour et affectent l'ensemble des composantes du secteur. Les ventes de logements en milieu urbain ont été caractérisées par plusieurs phases : une première période de croissance rapide avoisinant 5,4% entre 1981 et 1992, suivie d'une période de baisse entre 1993 et 1997 où le rythme de croissance a marqué une régression annuelle moyenne de 2,9% avant de reprendre son ascension depuis 1998. En valeur, les transactions immobilières ont cru de 13,2% par an en milieu urbain entre 1981 et 2001. Cette hausse est de l'ordre de 17,1% en milieu suburbain et de 9,7% en milieu rural. Ces progressions recouvrent non seulement l'importance du volume des transactions mais également l'importance de l'effet prix. Les prix ont été multipliés par 26,2 en milieu urbain et de 5,7% en milieu rural. Cette hausse des prix qui ne peut s'expliquer uniquement par le déséquilibre entre l'offre et la demande suscite des interrogations sur la nature des ressorts qui sous tendent cette envolée. Dit autrement, de telles hausses devraient-elles être perçues comme des indicateurs de performances du secteur ou plutôt mais comme des signes annonciateurs de difficultés futures pour le secteur, voire pour toute l'économie ?

Urbanisation : source de progression de la demande

La démographie a connu une mutation rapide au Maroc au cours de la dernière décennie. D'une population à dominante rurale, la population urbaine est passée de 3,4 millions d'habitants en 1960 à 16,5 millions en 2004. Le taux d'urbanisation a marqué un retournement de tendance à partir de 1994 où ce ratio a enregistré 51,4% continuant sa progression pour s'établir à 55,1% en 2005 et à 56,2% en 2007. Ces tendances d'urbanisation ont contribué à la pression sur le marché du logement et aggravé le déficit qui n'a cessé de croître. Cette pression peut être appréhendée à travers la progression du nombre de ménages urbains : 802000 en 1960 ; 3,440 millions en 2004 ; 3,532 millions en 2005 ; 3,989 millions en 2010 et 4,355 millions 2014. Ainsi, le parc en logements, toutes catégories confondues, continuerait de subir des pressions importantes vu la demande croissante. Les besoins annuels qui découleraient de cette urbanisation galopante sont estimés à 91 500 entre 2005 et 2004. Selon les prévisions du ministère chargé de l'habitat, il faudrait produire 158500 unités en moyenne annuelle pour résorber le déficit en 2014.

Intrants et foncier : de plus en plus chers

En premier lieu, le secteur du logement absorbe près de 75% des ventes du ciment. Si l'on y ajoute le béton prêt à l'emploi, ce secteur représente 80% du marché du ciment. Dans cette configuration, toute augmentation même infime affecte les prix des logements du fait des quantités absorbées par ce secteur. Ainsi, les accroissements ont été largement supérieurs à la hausse généralisée des prix durant la même période ce qui montre la tension sur les prix du fait de la forte demande adressée à cette branche. En deuxième lieu, la demande sur l'acier issue notamment de la branche construction a entraîné un doublement de la consommation nationale. Les quantités vendues ont totalisé 1 039 268 tonnes en 2006 contre 397 061 tonnes en 1994, soit une hausse annuelle moyenne de l'ordre de 8,7%. Ces facteurs ont ainsi contribué à la hausse des prix de l'acier.

En troisième lieu, le foncier conditionne l'offre de logements et partant le prix. Malgré la politique de mobilisation du foncier, les spéculations continuent d'alimenter la hausse des prix. Dans ce cadre, pour répondre aux besoins de production de l'habitat résidentiel tous standings confondus, les besoins annuels en fonciers sont estimés à 1927 ha. Ainsi, la production de 121,7 milles unités nouvelles entre 2008 et 2012 nécessiterait 3250 ha. Cette demande croissante conjuguée à la spéculation immobilière continuera de peser sur les prix du terrain qui se répercutent automatiquement sur les prix.

En conclusion, et au vu de tous ces éléments il est possible d'avancer que la bulle immobilière ne risque pas de se dégonfler dans les quelques années à venir. Le prix du logement continuera d'augmenter dans un contexte marqué par une baisse du coût de l'argent et des mécanismes de garantie facilitant l'accès des couches à revenu limité ou irrégulier au financement, ce qui encourage les ménages à accéder à la propriété. Toutefois, il faudrait mettre en place des gardes fous pour éviter que le progrès du secteur n'engendre les effets inverses tels le risque de développement de l'habitat insalubre. En particulier, l'offre devrait être segmentée pour s'orienter en priorité vers la production de logements au vu du pouvoir d'achat de chaque catégorie sociale. Par ailleurs, il faudrait revoir les plans d'urbanisme pour autoriser les constructions en hauteur de plus de 4 étages pour permettre de réaliser les économies d'échelle qui en découleraient notamment par la division des coûts d'acquisition et de viabilisation des terrains sur un nombre conséquent d'appartements sans pour autant nuire à la qualité de la vie urbaine.



Changement Climatique

Quelle incidence sur les options de croissance ?

Les études scientifiques font état de changements climatiques sans précédent avec des augmentations notables de la température moyenne de la planète au cours des dernières décennies. On convient que de tels changements sont pour une large part en relation avec l'explosion démographique, le développement spectaculaire des activités industrielles et agricoles et la multiplication des moyens de transport qui ont entraîné un bouleversement profond de l'environnement. Si l'incidence du changement climatique constitue un facteur de risque majeur à l'échelon de la planète, cela l'est encore davantage s'agissant des régions ou des pays présentant des facteurs de vulnérabilité spécifiques et plus marqués. On considère que le Maroc, situé dans une aire géographique structurellement soumise au stress hydrique, se place dans ce cas de figure. Il importe dans ces conditions d'anticiper les difficultés à venir et d'organiser les transformations de système productif de façon à permettre une plus grande maîtrise des chocs climatiques.

Les études portant sur le changement climatique dégagent un large consensus au sein de la communauté des scientifiques quant à l'ampleur du phénomène et l'évolution préoccupante qu'il a connue au cours des dernières décennies. La tendance au réchauffement du climat ressort en effet de toutes les observations qui mettent en évidence l'augmentation notable des températures de l'atmosphère et des océans, la fonte généralisée de la neige et de la glace et l'élévation du niveau des mers. On relève à ce propos que la période couvrant les douze dernières années a enregistré les températures les plus élevées depuis le début du siècle dernier avec une augmentation de la température moyenne de la planète de 0,74 degré Celsius entre 1906 et 2005. Le niveau

moyen des mers aura augmenté, quant à lui, de 17 cm environ sur la même période sous l'effet de la fonte des neiges et de la glace dans les régions polaires et les montagnes. La tendance au réchauffement de la planète s'accompagne par ailleurs de phénomènes touchant certaines régions spécifiques avec, notamment, les changements affectant les températures et la glace de l'Arctique, la salinité des océans, la fréquence des vagues de chaleur et des sécheresses et l'intensité des cyclones tropicaux.

Les changements sans précédent qui affectent le climat depuis le début du siècle dernier sont, du point de vue des scientifiques, en relation directe avec l'explosion démographique, le développement spectaculaire des activités industrielles et agricoles et la multiplication des moyens de transport ayant induit un bouleversement profond de l'environnement. L'équilibre du climat dépend en effet de l'énergie émise par le soleil mais aussi des facteurs déterminant les quantités de cette énergie qui sont absorbées ou réfléchies dans l'espace. Ces facteurs ont trait notamment à la teneur en gaz à effet de serre ou en aérosols de l'atmosphère ainsi qu'aux propriétés de la surface de la Terre. Toutes les observations effectuées à ce propos montrent que l'utilisation intensive des combustibles fossiles, les changements d'affectation des terres et le développement de l'agriculture ont induit un accroissement notable des concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre depuis le début de la révolution industrielle. De telles concentrations concernent en particulier le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux.

Réchauffement de la Planète Une Évolution de plus en plus Préoccupante

Les pronostics pour les années à venir tablent sur la poursuite des tendances observées au cours des deux dernières décennies en l'absence de mesures d'atténuation à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La température de la planète pourrait dans ces conditions augmenter au rythme de 0,2 degré Celsius en moyenne par décennie à l'horizon des trente prochaines années. Dans l'hypothèse où les émissions de gaz à effet de serre augmentent plus rapidement que la tendance actuelle, les estimations les plus plausibles quant au réchauffement du climat tablent sur un accroissement de la température au terme du 21ème siècle se situant dans une fourchette de 1,8 à 4 degrés Celsius. Cet accroissement devrait, selon la plupart des modèles de simulations, induire une élévation du niveau de la mer entre 18 et 59 cm accompagnée d'une augmentation de l'acidité des océans, d'un ralentissement des courants océaniques, d'une plus

grande fréquence des vagues de chaleur mais aussi des fortes précipitations.

Par certains aspects, les impacts du changement climatique prédits par les modèles de simulations commencent à devenir apparents dans différentes régions de la planète même s'il demeure encore difficile de faire la part des choses entre les effets de la variabilité naturelle du climat et du changement climatique. Le réchauffement de la planète affecte déjà l'équilibre de nombreux systèmes écologiques liés au cycle de l'eau avec une perturbation notable des systèmes biologiques et leurs implications quant à la répartition géographique des espèces. Les pressions croissantes sur les écosystèmes conjuguées aux faibles capacités d'adaptation affecteront les populations les plus vulnérables, notamment dans les pays en développement. Les changements dans les précipitations aussi bien que la fonte des glaces multiplient les risques d'inondation dans certaines régions et augmentent la fréquence et la sévérité des sécheresses dans d'autres.

Si l'incidence du changement climatique constitue un facteur de risque majeur à l'échelon de la planète, cela l'est encore davantage s'agissant des régions ou des pays présentant des facteurs de vulnérabilité spécifiques et plus marqués. Situé dans une aire géographique structurellement soumise au stress hydrique, celle de la rive Sud de la Méditerranée, le Maroc, de l'avis de nombreux observateurs, se place dans ce cas de figure. Aussi bien par leur fréquence que leur sévérité, les situations de sécheresse qui se sont succédées au Maroc tout au long des quinze dernières années tendent à confirmer un tel diagnostic. Si cette tendance se poursuit à l'avenir même à un rythme modéré comme le prédisent la plupart des pronostics, cela finira par imposer des adaptations et des restructurations profondes de l'ensemble du système productif sous l'urgence des changements climatiques. Il importe dans une telle perspective d'anticiper les difficultés à venir et organiser les transformations de système productif de façon à permettre une plus grande maîtrise des bouleversements attendus. De façon plus spécifique, la question centrale qui revient le plus souvent concerne la place de l'agriculture et les activités qui lui sont liées dans l'ensemble du système productif dans un pays qui, compte tenu des projections actuelles, sera soumis de façon de plus en plus fréquente aux aléas du climat. Partant de ce constat, certaines analyses considèrent que le processus de croissance au Maroc devrait à l'avenir rechercher un affranchissement progressif de la contrainte du changement climatique en mettant plus l'accent sur les activités non-agricoles. Une telle option impliquera une réduction du poids du secteur agricole et de son rôle dans la dynamique économique globale, la formation des revenus et la croissance.

Changement Climatique : Quelle incidence sur les Configurations Sectorielles ?

L'examen des tendances structurelles de l'économie marocaine à la lumière de l'expérience vécue par des pays à différents niveaux de développement et des faits stylisés qui en ressortent permet de dégager des éléments de réponse quant aux options de croissance les plus pertinentes. La référence aux indicateurs les plus significatifs à ce sujet et leur évolution récente montre, en effet, que les options de croissance basées sur un rôle limité de l'agriculture dans le système productif et la formation des revenus sont de nature à fragiliser davantage la dynamique économique. Il semble même que de telles options ne pourront être réalisables et encore moins souhaitables, dans le contexte socio-économique actuel, comme le révèlent les tendances les plus significatives portant sur la structure de production, de revenu et d'emploi, comparées à celles des pays développés et en développement.

Les tendances générales de la croissance au niveau international et leurs implications pour le secteur agricole font ressortir quelques faits stylisés se résumant essentiellement dans la baisse tendancielle de la part de l'agriculture dans l'économie, la forte hausse de la productivité du secteur agricole, la modernisation spectaculaire de ses modes de production et la baisse de sa part dans l'emploi total. Force est de constater qu'aucune de ces tendances ne semble se vérifier de façon nette dans la structure productive de l'agriculture au Maroc. Le secteur continue de fournir plus de 40% du total des emplois et se caractérise par une sous-qualification de la main-d'œuvre. La part de l'agriculture dans le PIB, la formation des revenus et la dynamique de la demande intérieure reste encore importante et change très lentement. De ce fait, le secteur agricole continue de jouer un rôle central non seulement pour la préservation des équilibres économiques mais aussi des équilibres sociaux, à travers notamment l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire. La volatilité de la croissance pose évidemment toute la problématique du développement de l'agriculture dans le contexte de stress hydrique et les options agricoles les plus adaptés, mais elle pose, avec autant d'acuité, la question de la faiblesse des activités non-agricoles et, partant, toute la problématique de la croissance dans sa globalité. On relève en effet qu'en dépit de la multiplicité et l'ampleur des réformes entreprises au cours des dernières décennies avec, notamment, la libéralisation économique, l'ouverture aux échanges, la stabilisation du cadre macroéconomique et les réformes institutionnelles, les performances en matière de croissance demeurent encore nettement en deçà des objectifs visés. La fragilisation du tissu socio-économique qu'implique les sentiers de croissance privilégiant une démarche dichotomique entre activités agricoles et non-agricoles risque d'éloigner davantage de tels objectifs.

Entreprise régie par la loi N° 17-99 portant code des assurances.



POUR SOUSCRIRE
VOTRE ASSURANCE
SANS VOUS DÉPLACER
CNIA ASSURANCE INNOVE
www.cniadirect.ma

Photo non contractuelle

Livraison sur rendez-vous conditionnée par une prime minimale de 500 dh et dans les localités de nos représentants. * Commande en ligne 24h/24 et 7j/7.



SHEM'S

Souscrire votre assurance auto sans vous déplacer est enfin possible avec **www.cniadirect.ma** !
Premier site du genre au Maroc, **www.cniadirect.ma** vous permet de souscrire votre assurance
Addamane Auto, Ousra'Taalim, Ousrat Al Mouaddaf, Al Ousra... sans vous déplacer.
Votre assurance vous sera livrée au lieu de votre choix.



ASSUREUR EN ACTION

1^{er} site marchand d'assurance au Maroc

7j/7 - 24h/24*

ANNÉES au service des décideurs

... Une analyse indépendante au service des décideurs...



centre marocain de CONJONCTURE

Lettre Mensuelle de Conjoncture

Des rubriques
rénovées et variées ; une analyse approfondie
de la conjoncture nationale et internationale,
des activités sectorielles, des marchés et
entreprises, et une rubrique réservée aux
prévisions et mesures d'impact.



Profil Trimestriel de la Conjoncture

Présentation
synthétique et commentée des
principaux indicateurs sectoriels,
nationaux et internationaux,
complétés par les résultats des
enquêtes et sondages réalisés
par le CMC.



Bulletin Semestriel du CMC

- Bilan économique et social de l'année et prévisions pour les deux années suivantes.
- Le thème de l'année : une analyse quantitative et qualitative de sujets dont la pertinence et le contenu informationnel intéressent les opérateurs économiques nationaux.



 LA CONJONCTURE AUTREMENT...